

CETA OU CLIMAT : IL FAUT CHOISIR



L'accord de Paris est-il mort-né ?

Contacts :

- ▶ Denis Voisin – Porte Parole de la FNH - +33 6 98 46 00 42
- ▶ Mathilde Dupré – Institut Veblen +33 6 77 70 49 55



**FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME**

OSONS DIRE NON AU CETA POUR INVENTER LES ACCORDS COMMERCIAUX DU FUTUR

A cinq jours du vote du Conseil de l'Union Européenne sur le CETA, la Fondation Nicolas Hulot appelle une nouvelle fois le gouvernement français à s'opposer à la ratification de cet accord commercial de « nouvelle génération ». La FNH dénonce l'incompatibilité du CETA d'une part avec le droit de l'Union Européenne et d'autre part avec l'accord de Paris tout juste ratifié par l'Union Européenne et le Canada.

L'accord de Paris entrera en vigueur dans moins d'un mois. Pour espérer limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C, c'est maintenant qu'il faut agir pour stopper l'exploration et l'exploitation de nouveaux gisements d'énergies fossiles. Pourtant, cet accord commercial dit de « nouvelle génération » entrainera une hausse des investissements européens dans le pétrole issu des sables bitumeux, 1,5 fois plus émetteurs de gaz à effet de serre (GES) que les pétroles conventionnels, comme dans les grands projets d'infrastructures pétrolières à l'image de l'oléoduc « Energie-est ».

De plus, l'accord crée des mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et Etats et de coopération réglementaire qui renforceront le poids des lobbys et fragiliseront la capacité des Etats à légiférer et réglementer pour accomplir notre transition énergétique. Après l'entrée en vigueur du CETA, l'UE serait mise à l'amende si elle voulait interdire ou discriminer ces pétroles très polluants. Un exemple parmi d'autres. Rien ne justifie la mise en place de tels mécanismes délétères pour nos institutions dont la compatibilité n'est d'ailleurs pas prouvée avec le droit européen.

Les 2°C et l'accord de Paris relèveront de la fiction si le commerce international ne reconnaît pas leur primauté. Pour la Fondation Nicolas Hulot, il est grand temps d'inventer les accords commerciaux du futur qui permettraient à la fois d'accélérer la transition énergétique et d'aller vers le juste-échange. Des accords de « nouvelle génération » au service des prochaines générations !

La Fondation Nicolas Hulot demande donc à la France, présidente de la COP et garante de l'accord de Paris :

- ▶ De voter contre le CETA lors du Conseil de l'UE du 18 octobre et à minima de s'opposer à toute entrée en vigueur provisoire de l'accord avant une ratification des parlements nationaux
- ▶ De saisir la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) pour vérifier la compatibilité du CETA avec le droit de l'Union Européenne.
- ▶ De demander une réouverture des négociations pour rendre le CETA compatible avec les engagements pris par l'Union Européenne, la France et le Canada dans le cadre de l'accord de Paris.



I. LE CETA ? C'EST À DIRE ?

Le CETA (« Comprehensive Economic and Trade Agreement) ou AECG (Accord Economique et Commercial Global) en français s'apprête à encadrer les échanges commerciaux entre Canada et Union Européenne. Les négociations, lancées en 2009, ont été conclues en septembre 2014 mais le texte a été remanié jusqu'à cette année 2016 et pourrait l'être encore.

Le CETA est une « première » à bien des égards

- ▶ Il s'agit du premier accord de commerce et d'investissement de l'UE avec un pays du G7. Il pourrait servir de précédent pour accélérer ensuite la négociation du TAFTA entre l'UE et les États-Unis.
- ▶ C'est aussi le premier accord dit de « nouvelle génération » à arriver à ratification. C'est-à-dire qu'au-delà de l'ouverture des marchés et de la réduction des tarifs douaniers déjà très faibles, l'accord porte également sur la réduction des barrières non tarifaires au commerce, c'est-à-dire les normes techniques mais aussi sociales, environnementales, financières ou alimentaires.
- ▶ C'est le premier accord dit « vivant » : il inclut notamment un mécanisme de coopération réglementaire qui permettra d'approfondir et d'élargir le contenu de l'accord, après sa ratification.
- ▶ C'est également le premier accord commercial qui sera signé par l'UE après avoir ratifié l'accord de Paris sur le climat qui engage tous les pays de la planète à stabiliser le réchauffement climatique bien en deçà de 2°C.
- ▶ Ce « premier » accord donnera donc le « LA » de la politique commerciale de l'Union Européenne du 21^e siècle, alors que 140 accords sont en cours de négociation.

Quel calendrier ?

Au niveau européen, le Conseil des Ministres prévoit d'adopter l'accord le 18 octobre et de le soumettre au parlement européen à partir du 5 décembre en commission pour un vote en plénière à la mi-décembre. Justin Trudeau, Premier ministre canadien, sera à Bruxelles le 27 octobre pour signer définitivement cet accord transatlantique. Le CETA pourrait donc entrer en vigueur de manière provisoire dès la fin 2016, sans attendre la consultation des parlements nationaux. Alors même que les chefs d'Etat seront rassemblés à la COP22 pour célébrer l'entrée en vigueur record de l'accord de Paris sur le climat.

2009
début
des
négociations

2014
Fin
des
négociations

02/2016
Texte définitif
auquel a été
ajouté la réforme
des tribunaux
d'arbitrages

07/2016
le CETA est
considéré comme
un accord mixte

18/10/2016
Ratification
du Conseil
de l'UE

27/10/2016
Signature de
l'accord lors de la
venue de Justin
Trudeau
à Bruxelles

12/2016
Ratification du
Parlement européen
et entrée en vigueur
du texte

2017/2018
Ratifications
des parlements
nationaux

II. CLIMAT ET CETA : POURQUOI C'EST INCOMPATIBLE ?

Or, justement, le CETA est une fausse note sur la partition des deux degrés. Certes les négociations ont été conclues avant l'adoption de l'accord de Paris, ce qui peut expliquer en partie pourquoi le CETA n'en tient pas compte. Pourtant le texte a été modifié jusqu'à cette année sur d'autres points.

Au total, 13 pages sur 1 598 portent sur le développement durable et l'environnement. Ce sont les seuls chapitres, avec celui portant sur le travail, à ne pas être contraignants. La primauté des grands accords multilatéraux sur l'environnement n'est pas reconnue.

Or un des objectifs affichés par les canadiens est de dynamiser et sécuriser à terme les investissements dans l'exploitation des pétroles et gaz de schiste (49% plus émetteurs de GES que les pétroles conventionnels) et leur exportation vers l'Europe. Deux assurances apportées par les mécanismes mis en place par le CETA qui s'appliqueront à l'énergie considérée comme une marchandise comme les autres. Pourtant il aurait été légitime de la considérer comme une marchandise spécifique pour conserver la possibilité de promouvoir les énergies renouvelables et planifier la sortie des fossiles à 2050 sans entraves. Et même renforcer la coopération avec le Canada dans l'accomplissement de nos engagements liés à l'accord de Paris. Des engagements déjà insuffisants pour se mettre sur la trajectoire des 2°C (Canada : -30 % en 2030 et UE : -40% en 2030).

► En 2014 pendant les négociations du CETA et sous la pression du Canada, l'Europe a abandonné l'idée de discriminer le pétrole issu des sables bitumineux dans son projet de directive sur la qualité des carburants.

► En janvier 2016, soit moins d'un mois après la fin de la COP21, l'entreprise Transcanada a attaqué l'administration Obama, dans le cadre du traité économique liant le Canada et les États-Unis, pour avoir décidé d'abandonner le projet d'oléoduc Keystone XL et demande 15 milliards de dollars de dommages et intérêts.

III. CETA : UN DROIT DE VETO ACCORDÉ AUX INVESTISSEURS ?

Le CETA instaure un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et Etats (RDIE) qui donne aux investisseurs étrangers le privilège de pouvoir poursuivre les Etats d'accueils devant un tribunal d'arbitrage privé. Concrètement, les entreprises canadiennes, ou toutes celles qui ont des filiales au Canada (c'est le cas de 80% des entreprises américaines présentes en Europe) pourraient attaquer la légitimité des politiques européennes et demander des compensations financières.

Ce type de mécanisme n'est pas nouveau et les conséquences sont déjà connues : les entreprises œuvrant dans le secteur des énergies et de l'extraction minière, sont celles qui ont le plus recours au RDIE. Le nombre de plaintes est en constante augmentation. 2015 marque d'ailleurs un record puisqu'elle a enregistré 70 nouveaux litiges. Sur les 14 plaintes recensées dans l'UE dont les résultats ont été rendus publics, les contribuables européens ont déjà été mis à contribution pour plus de 3,5 milliards d'euros de compensations. L'étude d'impact de la commission européenne recommandait d'ailleurs de ne pas intégrer de RDIE dans l'accord. Plusieurs analyses concluent que les mécanismes de règlement des différends mis en place dans le CETA seraient contraire au droit de l'Union Européenne pourtant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) n'a pas été saisie.

La Réforme des tribunaux d'arbitrages en trompe l'œil

La réforme de l'arbitrage d'investissement proposée par la Commission européenne et intégrée dans le CETA n'est pas satisfaisante :

- ▶ Non remise en cause du double privilège des investisseurs étrangers de choix de la juridiction et de la loi applicable (droit international commercial ou droit national).
- ▶ Un droit de régulation des États dont la portée juridique est incertaine et restera à interpréter par les arbitres (test de légitimité).
- ▶ Il est possible de se croire soulagé en lisant l'article 8-9 du CETA, mais cela ne concerne par les plaintes pour violation du traitement national ou du traitement de la nation la plus favorisée, mais seulement le traitement juste et équitable et le droit à ne pas être exproprié.
- ▶ Pas d'encadrement des droits des investisseurs, sur lesquels il existe une jurisprudence abondante. Il leur sera toujours possible d'invoquer leurs «attentes légitimes» devant le tribunal et de réclamer des compensations.
- ▶ Des conflits d'intérêts limités mais des arbitres qui ne sont pas des juges professionnels, ne répondent à aucune magistrature publique et peuvent toujours être arbitres dans d'autres tribunaux d'arbitrages. Étant donné que seuls les investisseurs peuvent déclencher des poursuites, le biais en leur faveur ne sera ainsi pas résolu.
- ▶ Un mécanisme d'appel qui n'est pas formellement mis en place mais figure seulement en option.



IV. LA PORTE OUVERTE AUX PESTICIDES, AUX OGM ETC ?

Le CETA fait peser bien d'autres risques sociaux, sanitaires et environnementaux sur les citoyens européens et canadiens. Ainsi le principe de précaution n'est pas reconnu par l'accord et les règles de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) prévaudront donc avec une charge de la preuve inversée.

Par exemple, le glyphosate (ingrédient actif du produit Roundup de Monsanto) a été classé par l'OMS comme une substance « potentiellement cancérigène ». De son côté le gouvernement canadien a indiqué que selon lui le glyphosate n'entraînait pas de risque de cancer pour les humains. Le 24 juin dernier, l'Union Européenne a renouvelé l'autorisation du glyphosate pour une période de 18 mois malgré l'opposition de la France. Une fois le CETA entré en vigueur, il sera très difficile d'interdire ce produit car le gouvernement canadien pourrait essayer de décourager l'UE d'agir dans ce domaine en arguant des incidences négatives d'une telle décision sur les échanges commerciaux et en demandant des études d'impacts et l'étude de réglementations alternatives. Par ailleurs, la filiale canadienne de Monsanto pourrait attaquer l'UE via le mécanisme d'arbitrage en cas de décision dans ce sens.

► Royaume-Uni

Le labour a adopté une déclaration dans laquelle ils rejettent toutes formes de tribunaux d'arbitrages.

► Belgique

La Wallonie, et la région de Bruxelles Capitale refusent de ratifier le CETA et pourrait bloquer la signature de l'accord.

► France :

Selon un sondage publié en juin :

- 62% des Français considèrent que la France doit mettre fin au CETA et au TAFTA

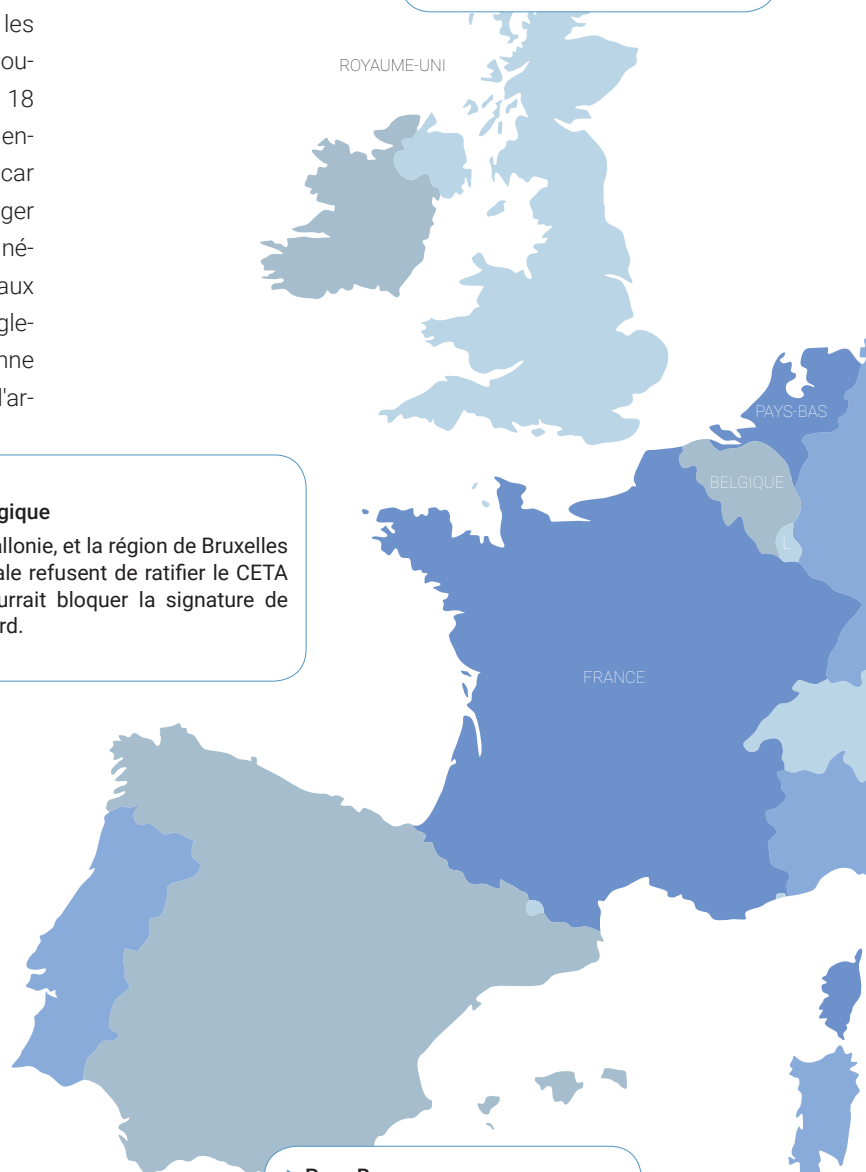
- 71% des Français considèrent les tribunaux d'arbitrages privés comme une menace

Une résolution parlementaire a été votée en 2014 traçant des lignes rouges sur le CETA et demandant notamment une saisie de la CJUE.

En septembre 105 députés ont écrit au président de la République pour s'opposer à l'entrée provisoire du CETA.

► Pays Bas

Une résolution a été adoptée le 25 avril 2016 pour demander une consultation du Parlement national sur les volets de l'accord qui pourraient entrer en vigueur de manière provisoire.



PARTOUT EN EUROPE LA MOBILISATION SE FAIT ENTENDRE

3 284 289 européens ont voté la pétition contre le CETA et le TAFTA

En Autriche, Allemagne, au Royaume-Uni et aux Pays Bas, des appels ont été lancés par les dirigeants de PME. Par exemple en Allemagne plus de la moitié des PME considèrent que ce sont les grandes entreprises qui vont profiter de ces accords.

► Luxembourg

Une motion a été adoptée par le Parlement pour demander de ne pas adopter le CETA en l'état notamment à cause des tribunaux d'arbitrages.

► Roumanie

Le gouvernement menace de mettre un veto sur le CETA si il n'obtient pas un traitement équivalent aux autres Etats membres de l'UE en matière de visas pour le Canada.

► Allemagne

- 320 000 Allemands ont défilé contre le CETA le 17 septembre.
- Une plainte constitutionnelle a été déposée par 3 ONG et 120 000 citoyens contre le CETA.

Les Landers dirigés par les verts allemands ont annoncé leur refus de ratifier (Brême, Basse Saxe, Rhénanie du Nord Westphalie, Rhénanie Palatinat).

Les syndicats sont fortement opposés à cet accord.

► Bulgarie

Le gouvernement menace de mettre un veto sur le CETA si il n'obtient pas un traitement équivalent aux autres Etats membres de l'UE en matière de visas pour le Canada.

► Slovénie

Le ministre du Développement Économique et de la technologie Zdravko Počivalšek s'est prononcé contre les tribunaux d'arbitrages.

► Autriche

Forte opposition du Chancelier socialiste Christian Kern qui est très critique sur le CETA, à l'inverse le vice chancelier Reinhold Mitterlehner (conservateur) est très favorable au CETA et espère que la déclaration annexe va faire changer d'avis la coalition au pouvoir.

Une consultation été menée au sein du SPÖ autrichien qui concluait à une opposition massive du parti sur l'entrée en vigueur provisoire (88%) et aux tribunaux d'arbitrages (92%).

► Hongrie

- Le 13 juin 2016 le parlement a adopté une résolution contre le CETA, TISA et TTIP (178 pour, 5 abstentions et 2 pour).
- Le ministre du Commerce Istvan Mikola s'est prononcé contre l'existence des tribunaux d'arbitrages.

Pour aller plus loin

Sur l'agriculture :

Fondation Nicolas Hulot, Les Amis de la Terre, ATTAC, Aitec, la Confédération Paysanne : « Les menaces du CETA sur l'agriculture française »

http://www.fondation-nicolas-hulot.org/sites/default/files/publications/ceta_impacts_agriculture_france.pdf

Sur l'étiquetage :

Institut veblen « Quels effets des accords commerciaux transatlantiques (CETA et TTIP) sur les règles d'étiquetage ? »

http://www.veblen-institute.org/IMG/pdf/note_etiquetage_ceta_ttip_institut_veblen.pdf

Sur le principe de précaution :

Foodwatch France « CETA, TAFTA et le principe de précaution de l'Union Européenne »

https://www.foodwatch.org/uploads/tx_abdownloads/files/foodwatch_rapport_Principe_precaution_2016_WEB.pdf

Sur les Services publics :

Institut Veblen : « Quels effets des accords commerciaux transatlantiques (CETA et TTIP) sur les marchés publics ? »

http://www.veblen-institute.org/IMG/pdf/note_marches_publics_ceta_ttip_institut_veblen.pdf

Sur les tribunaux d'arbitrages et les grands pollueurs :

Aitec, CEO, Power Shift, TNI : « Le Paradis des Pollueurs »
<http://aitec.reseau-ipam.org/IMG/pdf/paradispollueurs.pdf>

Sur l'analyse globale du CETA :

Aitec « Le TAFTA avant l'heure Tout comprendre au traité EU-Canada »

http://aitec.reseau-ipam.org/IMG/pdf/le_tafta_avant_l_heure_tout_comprendre_au_ceta.pdf

Sur l'impact économique :

P. Kohler et S. Storm « CETA Without Blinders: How Cutting 'Trade Costs and More' Will Cause Unemployment, Inequality and Welfare Losses »

<http://www.ase.tufts.edu/gdae/Pubs/wp/16-03CETA.pdf>

Vidéo :

3 minutes pour comprendre une imposture

<https://www.youtube.com/watch?v=oOJ8pVuP2V8>

Pétition :

<http://www.fondation-nicolas-hulot.org/action/tafta-ceta-des-traites-climaticides-qui-menacent-nos-democraties>

Tribune de Nicolas Hulot

http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/10/13/signons-un-traite-de-libre-echange-avec-le-canada-qui-ne-menace-pas-le-climat_5012711_3232.html



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME